

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Situation des Universités en Turquie

Le Conseil scientifique s'indigne et condamne les arrestations, persécutions et licenciements de plus d'un millier de scientifiques en Turquie depuis plus d'un an, enseignant.e.s universitaires, docteur.e.s et doctorant.e.s. Il ne peut y avoir de grand pays sans recherche libre et indépendante. Nous demandons donc que nos collègues soient libéré.e.s et rétabli.e.s dans leurs fonctions, et retrouvent leur liberté d'expression et de circulation à l'étranger. Nous condamnons également le dernier décret-loi qui supprime l'autonomie des Universités. Il annule en effet les élections des présidents (recteurs) des Universités, privées et publiques et permet au président de la République de nommer qui il veut à leur place, comme cela vient de se passer à l'Université du Bosphore. Nous encourageons également toutes les initiatives, au CNRS et dans les Universités, d'accueil de nos collègues scientifiques de Turquie réfugié.e.s en France.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 15 novembre 2016

Votants : 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention